

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D211-10, D211-11, D331-38,
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale en date du 27 juin 2019,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 8 décembre 2016 fixant les districts de recrutement des lycées du département de l'Aude est modifié comme suit :

Art. 2. – La nouvelle commune Val-de-Dagne (regroupant les communes de Pradelles-en-Val et Montlaur) est rattachée au lycée polyvalent Jules Fil à Carcassonne.

Art. 3. – Le présent arrêté prend effet à la rentrée scolaire 2019.

Art. 4. – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, le 2 septembre 2019.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aude



Claudie FRANÇOIS GALLIN